

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Bellemare

<https://www.cadre21.org/membres/41068a8bf5f12d857b11d347>

Date d'obtention : 2024-09-16 18:49:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Rencontrer les jeunes concerné en suivant le protocole et en posant les questions du protocole seulement et dans l'ordre. Ne jamais regarder les images intimes ou demander à les consulter. Ne pas questionner l'instigateur, lui confisquer son cellulaire si nous croyons que l'intégrité de la victime est en jeu et lui expliquer l'intervention. Selon le résultat soit acte malveillant ou impulsif, contacter le service de police de notre région.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne plus questionner l'instigateur. S'en tenir au question du protocole seulement pour les victimes. Ne pas demander à voir les images.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre le protocole étape par étape pour éviter de nuire à une éventuelle enquête et respecter l'intégrité de la victime.